

# COMMUNE DE FARAMANS

\*\*\*\*\*

## Comptes rendus du Conseil Municipal

### SEANCE DU 04 AVRIL 2023 à 20h00

Absents : M. Cachet (pouvoir à P. Burlet), A.-L. Dubois

#### **1 - Création d'un cheminement mode doux : choix de la maîtrise d'œuvre**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la création d'un cheminement mode doux, il convient de retenir un maître d'œuvre pour suivre cette opération et propose de retenir la proposition du cabinet ALP'ETUDES à Moirans pour un montant de 7 200€ HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition du cabinet ALP'ETUDES.

#### **2 - Création d'un cheminement mode doux : lancement de la consultation des entreprises**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de la création d'un cheminement mode doux, il convient de lancer la consultation des entreprises. Le montant de travaux étant estimé à moins de 90 000€ HT, il est possible d'utiliser une procédure MAPA (Marché A Procédure Adaptée).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. la Maire à lancer la consultation des entreprises.

#### **3 - Acquisition de terrain à l'euro symbolique**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le terrain acquis par la société EVALLY PROMOTION pour la construction d'une résidence senior comporte une zone agricole non constructible d'une superficie d'environ 6 448m<sup>2</sup> (partie des parcelles anciennement cadastrées AH 31 et 32). Ladite société n'est pas intéressée par cette zone agricole et propose de la céder à la commune à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette cession à l'euro symbolique et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

#### **4 - Affouage : attribution des lots**

M. le Maire expose qu'il convient de définir le mode d'attribution des lots de bois. Sur avis de la commission affouage, il propose l'attribution directe à chaque affouagiste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de l'attribution directe à chaque affouagiste.

#### **5 - Désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD)**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réglementation européenne sur les données personnelles du 27 avril 2016, appelée « Règlement Général sur la Protection des Données » (RGPD) qui est entrée en application le 25 mai 2018, oblige les collectivités à désigner un « Délégué à la Protection des Données » (DPD) chargé de superviser l'application du RGPD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la désignation d'un Délégué à la Protection des Données et autorise M. le Maire à signer toute pièce relative à cette nomination.

\*\*\*\*\*

### SEANCE DU 09 JUIN 2023 à 18h30

Absent : K. Gauthier (pouvoir à G. Jouvhomme)

#### **1 - Élections sénatoriales : désignation des délégués et suppléants**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que, en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2023, il convient de désigner en son sein trois délégués et trois suppléants. Cette désignation se fait par scrutin de liste (paritaire et alternée) pour les délégués et pour les suppléants.

Pour les délégués, une seule liste, composée de G. Bourdat, F. Ferraris et G. Jouvhomme, fait acte de candidature. Elle est élue au 1<sup>er</sup> tour avec 15 voix pour 15 votants.

Pour les suppléants, une seule liste, composée de C. Rouquette, G. Carras et A. Païs, fait acte de candidature. Elle est élue au 1<sup>er</sup> tour avec 15 voix pour 15 votants.

## **2 - Référent déontologue**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la loi prévoit que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques qui lui sont applicables » et qu'il convient donc de désigner un référent déontologue.

Parmi les services qu'il propose aux collectivités, le Centre de Gestion de l'Isère (CDG38) propose de rajouter l'accès à un référent déontologue.

M. le Maire propose de choisir le référent déontologue partagé du CDG38.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le choix du référent déontologue partagé du CDG38 et autorise M. la Maire à signer la convention afférente.

## **3 - Acquisition de terrain à l'euro symbolique**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la société Evally Promotion, dans le cadre de son projet du Domaine des Combes, propose de céder à la commune, à l'euro symbolique, l'emplacement réservé n°11 du PLUI (partie des parcelles cadastrées section AH, n°816, 820, 826, 834, 806, 759, 746, 736, 728, 720 et 711, en bordure du chemin de Chantemerle).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette cession à l'euro symbolique et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

\*\*\*\*\*

## **Comptes rendus du Conseil Municipal des Enfants**

### **SEANCE du 11 Mai 2023 à 16h30**

#### **1. Informations diverses :**

- \* Remerciements et félicitations à Léna seule conseillère présente pour la cérémonie au Monument aux morts, du 8 mai. (Mélissa, Jade, Maloé, Maël et Julian étaient excusés).
- \* Information sur l'avancement de la base de loisirs. (Le jeu de BIC est ouvert et a du succès, la table de ping-pong est commandée, le reste est à l'étude)
- \* Chantier de l'école maternelle. Il avance.
- \* Les ballons, les trottinettes et les tricycles sont arrivés. Il est proposé de donner un ballon de foot à la garderie. Les trottinettes sont bien appréciées.
- \* Invitation à la réunion du Conseil Municipal d'adultes le 9 juin à 18h30.

#### **2. Bilan financier :**

SOMME DISPONIBLE septembre 2022		9445,16
Achat de feutres pour Téléthon	15,96	9429,2
Location de jeux pour Téléthon	25	9404,2
Achats de ballons à Décathlon	123	9281,2
Achat de trottinettes	864	8417,2
Achat de tricycles	973,08	7444,12
Déplacement à Grenoble	180,17	7263,95
SOMME DISPONIBLE A CE JOUR		7263,95

#### **3. Bilan de la sortie à Grenoble**

Les jeunes élus qui ont participé à la sortie ont donné quelques informations sur leur voyage : Montée à la Bastille dans les bulles, bureau de l'hémicycle avec des micros, visite du musée des troupes de montagne. Visionnage du diaporama préparé par Christine et Marie.

Il serait gentil de prévoir un courrier à Claire Debost pour la remercier de son initiative.

#### **4. Terre de jeux 2024**

Avec l'aide de Kévin, nous avons pu mettre en place quelques idées pour organiser un tournoi de foot.

- Le tournoi de foot aura lieu le samedi 9 septembre de 13h30 à 18h.
- Il sera ouvert à tous, jeunes comme moins jeunes.
- Les équipes seront composées de 10 joueurs avec au maximum 2 adultes par équipe.

- En parallèle à ce tournoi, 2 ateliers seront organisés : walking football et cécifoot.
- Goûter et boisson seront vendus au profit du club de foot.
- Les participants recevront un porte-clé ou un cendrier portatif.

\*\*\*\*\*

## **SEANCE du 8 Juin 2023 à 16h30**

### **1. Informations diverses :**

- \* Information sur l'avancement de la base de loisirs : la table de ping-pong est commandée et va être installée dès sa réception, le pumptrack sera réalisé pour 2024.
- \* Chantier de l'école maternelle. Il est terminé. Nous attendons les autorisations pour utiliser cette salle.
- \* Les tricycles sont arrivés et utilisés. Il faudra en prendre soin.
- \* Invitation à la réunion du Conseil Municipal d'adultes le 9 juin à 18h30.
- \* Invitation du CME de SAINTE- ANNE SUR GERVONDE, ils organisent un troc solidaire le 18 juin entre 9h et 12h sur le stade.

### **2. Bilan de la sortie à Grenoble :**

Collectivement, nous avons écrit une lettre de remerciement à Mme DEBOST conseillère départementale pour son initiative.

### **3. Préparation de la réunion avec le conseil d'adultes :**

Nous avons cherché des questions à poser aux adultes qui seront lues par les enfants présents.

- Fonctionnement du CM.
- Pumptrack
- Distributeur automatique de boissons.
- City stade
- Présentation de nos projets : Panneau de ralentissement, installation de trottinettes, tournoi de foot.

### **4. Tournoi de foot :**

Nous avons choisi, à l'unanimité, le flyer qui sera distribué dans les boîtes aux lettres.

La prochaine réunion du CME se fera au stade avec les encadrants du club de foot.

### **5. Travaux en commission :**

Nous avons cherché ensemble des idées de panneaux à réaliser pour sécuriser les enfants à vélo ou à trottinette.

\*\*\*\*\*

## **Informations diverses**

### **1. Information - Communication**

En plus des comptes rendus du Conseil municipal diffusés régulièrement et du Petit Renaillot (distribué en fin d'année), la municipalité de Faramans communique sur Panneau Pocket, sur Voisins vigilants et par l'intermédiaire de son site internet : [www.faramans.fr](http://www.faramans.fr).

### **2. Avancée des travaux communaux**

#### **\* Ecole maternelle :**

- L'extension de la cantine a été terminée en septembre 2022,
- La création d'une salle de motricité d'environ 200m<sup>2</sup> a abouti mi-juin 2023,
- Les travaux complémentaires et l'aménagement de la cour seront effectués avant la rentrée de septembre 2023.

\* Le préau de 80 m<sup>2</sup> installé sur la Base de loisirs, par BIC, (vers le champ de foire) et le jeu « géant », pour enfants, implanté le long de la rivière connaissent un franc succès. La commune va progressivement mettre à disposition de nouveaux équipements de sports et de loisirs.

\* Le cheminement doux entre le futur lotissement Les combes et le centre bourg (en passant devant la résidence séniors) va débuter en septembre 2023.

\* La mise au norme des terrains de football va débuter mi-août 2023.

### **3. Liste des professionnels de santé**

Les professionnels de santé suivant sont présents à l'Espace de Santé d'Autimont (situé au 17, chemin de La Porte Bleue) :

Médecin généraliste AILLET :	Prise de rendez-vous sur Doctolib - Dr AILLET Morgane
Médecin généraliste BREDY :	04 74 54 25 17
Médecin généraliste CATTIN :	04 74 57 91 78
Soins infirmiers :	04 74 20 35 33
Kinésithérapeute :	04 74 59 36 10
Orthophoniste :	06 71 41 76 66
Kinésiologue :	06 50 28 06 95
Psychologue-Psychothérapeute :	06 34 10 29 98
Ostéopathe :	06 43 14 94 58
Etiopathe :	06 51 55 50 73
Energéticienne (acupuncture) :	06 35 32 43 20
Réflexologue plantaire :	06 89 56 18 91
Psychomotricienne :	07 49 38 99 53

Le Cabinet dentaire (04 74 54 39 64) et la Pharmacie (04 74 54 27 06) sont restés dans leurs anciens locaux. L'Hypno thérapeute (06 52 38 33 51), l'Art-thérapeute (06 89 29 41 77) et l'Energéticienne (06 27 80 13 71) exercent dans le Pôle médecine douce localisé au 119, montée de l'église.

D'autre part, l'énergéticienne propose, à titre gracieux, des sessions de méditation guidée et silencieuse, les mardis de 19h15 à 20h.

Depuis peu, Valérie MONIER (06 70 71 63 76) propose de la Gestalt Thérapie.

#### Récemment se sont installées :

**Sandrine PERINELLE (0666302059)**  
**Médiatrice en communication non violente**  
**Salomé BOUDOU (0630685806)**  
**Magnétiseuse**

**A partir de mi-septembre, une diététicienne, Pauline GARNIER (0768694504) interviendra dans des locaux communaux. Vous pouvez dès à présent prendre rdv avec elle.**

Enfin, la section ADMR (04 74 54 29 45) a ses bureaux au rez-de-chaussée de la maison GUILLON Ludovic.

#### 4. Autres professionnels dans des bâtiments communaux

Pour rappel, tous les vendredis après-midi, Mme Myrtille DANZO (architecte) est présente dans son local au 119, montée de l'église (ex-local de la kiné Céline CODURI). Vous pouvez la contacter au 06 67 60 92 89.

#### 5. Locaux disponibles

Des locaux pouvant convenir pour l'installation d'un nouveau commerce, de professions libérales réglementées, de services, de professionnels de santé sont disponibles au centre bourg.

Si vous connaissez des candidats, adressez-vous à la Mairie : 04 74 54 22 97 [mairie.faramans@gmail.com](mailto:mairie.faramans@gmail.com).

#### 6. Commerces présents au Centre bourg :

- L'un Passe 04 74 85 84 48 Bar-Jeux-Tabac-Presse-Relais colis-Point vert,
- Boucherie du Suzon 04 74 54 34 89 Boucherie-Charcuterie,
- Boulangerie Michallon 04 74 54 33 23 Boulangerie-Pâtisserie,
- La Roselière 04 74 54 25 92 Restaurant-Pizzeria,
- Douceurs d'Autrefois 04 74 57 29 33 Livraison de repas à domicile,
- Desclics Paysan 04 74 57 29 33 Fruits, légumes, épicerie, laitages bio et/ou local, poisson, vin et spiritueux, etc... ,
- NC auto sports 06 75 09 25 97 Garage automobile,
- Ag Coif' 04 74 54 22 14 Salon de coiffure,
- BF informatique 06 76 69 15 29 Dépannage informatique.

Certains d'entre eux (Boucherie, Boulangerie, Coiffure, Livraison de repas, Dépannage informatique) exercent dans des locaux appartenant à la commune.

Leurs loyers permettent à la municipalité d'avoir une fiscalité maîtrisée.

**Alors n'hésitez pas à franchir le pas et à pousser la porte de l'ensemble de nos commerçants et artisans.**

## **7. Marché hebdomadaire**

Le Marché hebdomadaire, du Mardi matin, a lieu sur la Place du Tailleur.

Vous pouvez retrouver vos commerçants ambulants habituels :

- Primeur SAID,
- Traiteur THIEBAULT,
- Vêtements RIVIERE (1 semaine sur 2).
- Œufs MANGE,
- Ferme du SOZEA,

## **8. Défibrillateur**

Quatre défibrillateurs sont mis à la disposition de la population :

- Un sous le porche, entre la maison RAMU et l'Espace de Santé d'Autimont.
- Un autre est situé devant l'accueil du Golf.
- Un autre est positionné vers les sanitaires Est du Camping.
- Un autre est installé au Centre Equestre de Faramans.

## **9. Création d'une chorale intergénérationnelle**

Cette chorale est créée par « La Menestrelle »

Elle est ouverte aux adultes et aux enfants de 7 ans et plus.

Les répétitions auront lieu, à Faramans, les mercredis de 17h30 à 18h30.

Pour plus de renseignements, contacter Mathilde BERTHELEMY (06 49 19 64 29 contact@lamenestrelle.fr).

## **10. Aides administratives**

Bièvre Isère Communauté organise des permanences afin d'aider les gens pouvant rencontrer des difficultés à faire certaines démarches administratives (carte identité, passeport, rendez-vous doctolib, impôts, CAF, etc...)

Mercredi 28 juin, de 8h30 à 11h30, en mairie de Faramans, l'aidant numérique sera présent pour vous accompagner.

Vous devez impérativement prendre un rendez-vous auprès du secrétariat de mairie.

## **11. Fissuration des maisons**

Suite à une demande de la municipalité, la commune de Faramans a été reconnue sinistrée dans le cadre de l'arrêté ministériel du 3 avril 2023, portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Si vous êtes concerné par cette problématique, vous pouvez vous adresser au secrétariat de Mairie.

## **12. Bruits de voisinage**

Il existe des horaires pour réaliser des travaux de bricolage-jardinage ou des activités bruyantes.

Du lundi au vendredi.	De 8h à 12h et de 14h à 19h30.
Les samedis.	De 9h à 12h et de 15h à 19h.
Les dimanches et jours fériés.	De 10h à 12h.

## **13. Incivilités**

Ces derniers mois, des incivilités ont été commises dans des bâtiments communaux et dans un lieu de culte. Les associations responsables ont remboursé les dégradations.

Grâce à la vidéo-protection, le particulier responsable a été identifié et a réparé les dégâts.

A partir de ce jour, toutes les incivilités feront systématiquement l'objet d'un dépôt de plainte en gendarmerie.

Pour rappel, nous sommes en période estivale. C'est la période des fêtes mais aussi celle où les fenêtres peuvent être ouvertes la nuit.

Nous demandons à chacun d'être responsable et tolérant.

En cas de gênes liées à des incivilités, vous pouvez contacter la gendarmerie (04 74 20 30 17). Ensuite, merci de prévenir un élu municipal.

## **14. Détention de chiens de catégories 1 et 2**

La loi du 6 janvier 1999 visant à prévenir les accidents et agressions avec des molosses impose aux détenteurs de chiens catégorisés le permis de détention.

1<sup>ère</sup> catégorie : les chiens d'attaque.

2<sup>ème</sup> catégorie : les chiens de garde et de défense.

Le propriétaire ou détenteur de chien dangereux, qui ne respecte pas une des interdictions ou obligations, risque une amende (dans certains cas, il encourt aussi une peine de prison).

Après avoir fourni, les justificatifs suivants :

- identification par puce électronique de l'animal,
- certificat de stérilisation des chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie,
- assurance en responsabilité civile couvrant les risques occasionnés par le chien,

vaccination annuelle contre la rage consignée dans le passeport européen de l'animal, évaluation comportementale du chien réalisé par un vétérinaire de la liste préfectorale, attestation d'aptitude obtenue auprès d'un formateur habilité, la mairie du lieu de résidence peut délivrer le permis de détention.

Pour les habitants concernés, merci de vous signaler rapidement en Mairie.

## 15. ADMR

L'ADMR de Bièvre-Burettes, dont le siège est situé à Faramans, recherche activement des bénévoles. D'autre part, elle propose 2 postes « d'intervenantes à domicile » salariés en CDD, à promouvoir pour la période estivale.

Pour tout renseignement, contacter le secrétariat de l'ADMR au 04 74 54 29 45 ou à [admrbibu@orange.fr](mailto:admrbibu@orange.fr)

## 16. Panneau Pocket

Depuis début 2023, la Mairie de Faramans a adhéré à Panneau Pocket.

De façon très simple (voir ci-dessous), chaque habitant de la commune peut recevoir des informations liées à notre village.

**Panneau Pocket**

La commune s'équipe de l'application PanneauPocket. Téléchargez-la pour recevoir nos informations !

INFOS    ALERTES    AGENDA

**Gratuit**

**Anonyme**

**Sans Publicité**

Disponible aussi depuis un ordinateur sur [app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)

Suivez le guide pour télécharger simplement l'application et recevoir nos actualités en temps réel

**ETAPE 1**  
Ouvrez le store de votre téléphone ou tablette :

**ETAPE 2**  
Tapez ensuite "PanneauPocket" dans la barre de recherche puis cliquez sur "Installer". L'application est gratuite !

**ETAPE 3**  
Enfin, cliquez sur le cœur pour ajouter la commune à vos favoris et recevoir les notifications.  
Bonne utilisation !

Encore plus simple,  
scannez pour  
télécharger l'appli !



Connectez-vous vite !

## 17. Moustique tigre

Quelles bonnes pratiques à adopter contre le moustique tigre :



## Comment agir chez vous et dans votre quartier ?

①

CHEZ VOUS, APRÈS LA PLUIE ET AVANT UNE ABSENCE



RANGEZ OU VIDEZ LES CONTENANTS OÙ L'EAU PEUT S'ACCUMULER

- ✓ coupelle, seau, arrosoir, brouette
- ✓ jouet d'enfants, game le pour animaux
- ✓ terrasse sur plots, pied de parasol

ENTRETENEZ VOS PISCINES



GÉREZ LES EAUX DE PLUIE

- ✓ vérifiez l'écoulement des roulottes
- ✓ couvrez les récupérateurs d'eau de pluie
- ✓ entretez votre pompe de relevage

②

AUTOUR DE VOUS, SENSIBILISEZ VOS VOISINS ET PROCHES

C'est l'action collective qui rendra vos gestes encore plus efficaces!



C'est quelques minutes seulement par semaine, entre avril et octobre!



Retrouvez toutes les bonnes pratiques et outils pour vous aider sur [www.auvergne-rhone-alpes.santé.fr/moustique-tigre-agissons-ensemble](http://www.auvergne-rhone-alpes.santé.fr/moustique-tigre-agissons-ensemble)



## 18. Vidéo et Cartes postales de Faramans

La vidéo du village est disponible à l'accueil de la Mairie (15 € avec la clé USB).

D'autre part, des cartes postales (anciennes et récentes) du village sont aussi en vente à l'accueil de la Mairie.

## 19. Election de Miss Auvergne-Rhône-Alpes (Miss Small Beauty)

Cette élection aura lieu le 23 septembre 2023, au Centre culturel, de Faramans.

Les candidates ont entre 18 et 30 ans, mesure moins de 1m70 et habite la région Auvergne-Rhône-Alpes.

\*\*\*\*\*

Retrouvez toutes les informations communales sur [www.faramans.fr](http://www.faramans.fr)

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal de FARAMANS

## **Festivités à venir :**

<b>Juin</b>		
Samedi 17	Concours de Pétanque des Conscrits	Base de loisirs
Vendredi 16 et samedi 17	Gala de fin d'année de Faradanse	Salle des fêtes de Commelle
Mercredi 21	Fête de la musique de l'U.P.I.F	Base de loisirs
Vendredi 30	Kermesse du Sou des Ecoles à partir de 18h30	Base de loisirs
<b>Juillet</b>		
Dimanche 2	Projection par 38 images, à 15h	Salle des fêtes
Mercredi 5	Collecte de sang, à partir de 16h30	Salle des fêtes
Jeudi 13	Feu d'artifice du C.E.R.F	Base de loisirs
Du 28 au 30	Tournée des brioches des Conscrits	
<b>Août</b>		
Du 4 au 7	Vogue	Base de loisirs
Vendredi 4	Feu d'artifice des Conscrits	Base de loisirs
Samedi 5	Inter-village des Conscrits	Base de loisirs
Dimanche 6	Animations des Conscrits	Base de loisirs
Samedi 19	Concours quadrettes "La Boule du Marais"	Base de loisirs